

RCS : TARBES Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00226 Numéro SIREN : 505 043 059 Nom ou dénomination : A.D.B. BATITOIT

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 4673

30 OCT. 2023

2023/4673

Bilan Actif

	30/09/2022		30/09/2021
POSTES	Brut	Amortissement	Net
Capital souscrit non appelé	0,00	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Frais d'établissement	5 466,92	5 466,92	-
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	34 719,00	32 000,34	2 718,66
Fonds commercial (dont droit au bail)	49 000,00	0,00	49 000,00
Autres	0,00	0,00	-
Avances et acomptes	0,00	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Terrains	0,00	0,00	-
Constructions	190 671,47	10 994,36	179 677,11
Installations techniques, matériel et outillage industriels	926 172,10	605 671,25	320 500,85
Autres	970 514,09	546 116,43	424 397,66
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	-
Avances et acomptes	0,00	-	-
Immobilisations financières (dont à moins d'un an)	-	-	-
Participations	0,00	0,00	-
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	-
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	-
Prêts	0,00	0,00	-
Autres	21 504,24	0,00	21 504,24
Total I	2 198 047,82	1 200 249,30	997 798,52
Stocks et en-cours	-	-	-
Matières premières et autres approvisionnements	190 279,09	0,00	190 279,09
En-cours de production (biens et services)	0,00	0,00	-
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	-
Marchandises	0,00	0,00	-
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	-	75,42
Créances (dont à plus d'un an)	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	771 589,04	0,00	771 589,04
Autres	48 757,20	0,00	48 757,20
Capital souscrit appelé non versé	0,00	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Actions propres	0,00	-	-

	30/09/2022			30/09/2021
POSTES	Brut	Amortissement	Net	Net
Autres titres	0,00	0,00	-	-
Instruments de trésorerie	0,00	-	-	-
Disponibilités	521 313,52	-	521 313,52	869 213,78
Charges constatées d'avance (dont à plus d'un an)	25 542,00	-	25 542,00	20 240,00
Total II	1 557 480,85	0,00	1 557 480,85	1 657 123,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices (total III)	0,00	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (total IV)	0,00	-	-	-
Écarts de conversion Actif (total V)	0,00	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	3 755 528,67	1 200 249,30	2 555 279,37	2 643 442,69

Bilan Passif

	30/09/2022	30/09/2021
POSTES	Net	Net
Capital (dont versé)	389 800,00	389 800,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Écarts d'équivalence	0,00	0,00
Réserves	-	-
Réserve légale	38 980,00	4 520,38
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves réglementées	0,00	0,00
Réserves indisponibles	0,00	0,00
Autres	231 132,84	224 289,44
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	138 596,39	84 302,58
Subventions d'investissement	154 984,07	181 841,21
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL I	953 493,30	884 753,61
Produit des émissions de titres participatifs	0,00	0,00
Avances conditionnées	0,00	0,00
TOTAL I bis	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	645 180,28	757 889,45
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 971,25	204 404,92
Dettes fiscales et sociales	241 039,73	333 394,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	403 594,81	462 999,65
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III	1 601 786,07	1 758 688,64
Écarts de conversion passif (TOTAL IV)	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV)	2 555 279,37	2 643 442,25

Préambule

L'exercice fiscal clos le **30/09/2022** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/10/2020** au **30/09/2021**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 555 279,37 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **138 596,39 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments, Installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Méthode de calcul des dépréciations :

Pas de dépréciations constatées sur le stock

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Événements significatifs de l'exercice

- **Faits caractéristiques de l'exercice**

Le niveau d'activité est très satisfaisant.

La société bénéficie d'un report du plan d'apurement de 2 ans (reprise du plan en 2023).

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 467	0	0	5 467
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Brevets	34 719	0	0	34 719
Fonds commercial	49 000	0	0	49 000
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	190 671	0	0	190 671
Autres	1 722 624	213 120	39 058	1 896 686
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	21 504	0	0	21 504

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 467	0	0	5 467
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Brevets	29 311	2 690	0	32 001
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	1 461	9 534	0	10 995
Autres	1 001 427	161 021	10 661	1 151 787
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	21 504	21 504	0	0
Clients douteux ou litigieux	0	0	0	0
Autres créances clients	771 589	771 589	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	0
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA	30 069	30 069	0	0
Autres impôts	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0
Groupes et associés	0	0	0	0
Débiteurs divers	18 688	18 688	0	0
Charges constatées d'avance	25 542	25 542	0	0
Total	867 392	867 392	0	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	0	0	0	0
Remboursements obtenus en cours d'exercice	0	0	0	0
Prêts et avances consentis aux associés	0	0	0	0

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	645 180	645 180	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	311 971	311 971	0	0
Personnel et comptes rattachés	33 610	33 610	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	57 714	57 714	0	0
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	5 203	5 203	0	0
TVA	144 513	144 513	0	0
Obligations cautionnées	0	0	0	0
Autres impôts, taxes et assimilés	0	0	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Groupe et associés	189	189	0	0
Autres dettes	403 406	403 406	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total	1 601 786	1 601 786	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	0	0	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0	0	0	0
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	0	0	0	0

ADB BATITOIT
SARL AU CAPITAL DE 219.300 EUROS
SIÈGE SOCIAL : rue de la barthe 65460 BOURS
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS : TARBES 505 043 059

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE

Du 31 Mars 2023

L'an deux mille Vingt-Trois
Et le 31 Mars à seize heures,

M. Alban DE BOSSCHERE, associé unique de la société dénommée « **ADB BATITOIT** », au capital de 219.300 euros, dont le siège social de la société rue de la barthe 65460 BOURS, en sa qualité de propriétaire de la totalité des parts représentant le capital social,

Et seul Gérant de ladite société,

1/ Après avoir exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Alban DE BOSSCHERE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2022. Il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2/ A pris les décisions suivantes :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022
Constatation du Résultat de l'exercice
Affectation du Résultat de l'exercice
Conventions conclues dans le cadre de L 223-19 du Code de commerce

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, tels qu'ils ont été établis par lui en sa qualité de gérant, faisant ressortir un bénéfice de 138.596,39 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante, soit un bénéfice de 138.596,39 euros de la manière suivante :

- En distribution de dividendes : 43.000,00 euros
- En « autres réserves » : 95.596,39 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet par l'article L 223-31 du Code de commerce et par l'article 44-2 du décret du 23 Mars 1967.

L'associé unique
Alban DE BOSSCHERE

